

NUMÉRO 18  
DÉCEMBRE 2024

# REVUE FRANCOPHONE DE LA **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---



ASSOCIATION FRANCOPHONE DE  
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

[www.revue-rfpi.com](http://www.revue-rfpi.com)

ISSN 2490-8347

# Éditorial

Pascal FAURE

*Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle*

## Inauguration de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle

Alors que la France s'apprêtait à accueillir, les 4 et 5 octobre derniers, le XIX Sommet de la Francophonie autour de la thématique « Créer, innover, entreprendre en français », l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle était inaugurée à l'occasion d'une conférence organisée le 2 octobre par l'INPI, en lien avec l'OMPI, et aux côtés du CEIPI et des acteurs et partenaires engagés dans cette nouvelle initiative.

La conférence, labélisée dans le cadre du Festival de la francophonie, s'est déroulée en présence du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Monsieur Thani Mohamed SOILHI.

Par la suite, pendant les temps forts du XIXème Sommet de la Francophonie, l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, dont les objectifs résonnent avec la thématique de ce dernier Sommet, a été mise à l'honneur sur le volet économique, saluée par le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, non seulement lors de son discours d'ouverture, prononcé le 4 octobre à la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts, mais également pendant la conférence de presse donnée à l'issue du Sommet, le 5 octobre dernier à Paris au Grand Palais.

Cette nouvelle Alliance, à l'initiative de l'INPI, se définit comme le réseau fédérant les acteurs majeurs des écosystèmes de la propriété intellectuelle dans l'espace francophone. Elle a vocation à rassembler, non seulement les offices de propriété industrielle ou intellectuelle des États relevant de la Francophonie, mais également leurs partenaires clés, tels que par exemple les universités, les centres de formation d'excellence ainsi que les professionnels de la propriété intellectuelle.

La création de cette Alliance permettra ainsi de dépasser le simple cadre bilatéral des coopérations déjà mises en place entre les offices de propriété intellectuelle afin de fédérer l'ensemble de ces acteurs francophones dans une même dynamique au service de l'innovation en français et de la compétitivité des entreprises dans la francophonie.

L'Alliance compte à ce jour sur la participation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)<sup>1</sup>, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle en Tunisie (INNORPI), l'Office de la propriété industrielle de Monaco (MCIPO), ainsi que le Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA). Le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) ainsi que l'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI) sont également des acteurs engagés dans le cadre de cette Alliance, tout comme l'Agence universitaire de la Francophonie, avec laquelle l'INPI a signé lors de la conférence du 2 octobre.

Cette communauté d'acteurs constituera une sphère d'influence pour le renforcement et la valorisation de l'expertise francophone, ainsi que pour l'usage de la langue française en tant que

---

<sup>1</sup> L'OAPI compte 17 États membres : Benin, Burkina faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

langue de travail au service de la propriété intellectuelle sur la scène internationale. Véritable levier pour dynamiser les coopérations entre les différents acteurs des pays francophones, l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle favorisera les échanges d'expérience entre les acteurs et contribuera à l'harmonisation des différents systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle aux bénéfices des acteurs économiques opérant dans l'espace francophone.

Elle stimulera, en outre, l'attractivité des centres de formation et de recherche en propriété intellectuelle dans la Francophonie.

Cette nouvelle Alliance repose sur quatre axes stratégiques, à savoir :

- La promotion des offres de formation et le renforcement de la sensibilisation à la propriété intellectuelle au sein de l'espace francophone ;
- La fédération d'un panel de professionnels francophones de la propriété intellectuelle et l'animation de ce réseau ;
- L'accroissement de l'influence du droit de la propriété intellectuelle ;
- La valorisation de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle à travers un site internet dédié.

Ce site accessible à tous ([www.pi-francophone.org](http://www.pi-francophone.org)), est un outil inclusif au service des acteurs de l'innovation dans l'espace francophonie. Hébergé par l'INPI France, animé par l'ensemble des acteurs et partenaires de l'Alliance, il vient centraliser les informations sur les systèmes de propriété intellectuelle dans les divers pays ou zones géographiques francophones. Il favorise le partage des actualités et de l'information spécialisée dans ce domaine à l'image de la revue francophone de la propriété intellectuelle, et permet de mettre en lumière le dynamisme des coopérations mises en place au sein de la francophonie.

Je vous invite à le consulter fréquemment et surtout à apporter votre contribution autant que vous le pourrez.